



Assemblée générale

Distr. générale
3 octobre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 70 d) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : renforcement de la coopération internationale et coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

Recherche d'une efficacité optimale dans l'action internationale entreprise pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application de la résolution 65/131 sur le renforcement de la coopération internationale et la coordination des efforts déployés pour étudier et atténuer le plus possible les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport où figurerait une évaluation détaillée de la suite qui aurait été donnée à cette résolution sous tous ses aspects.

Ce rapport présente les activités entreprises par les fonds, les programmes et les institutions spécialisées des Nations Unies pour promouvoir le relèvement des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl. Il souligne l'importance de la coopération interinstitutions qui s'est mise en place, décrit le rôle du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui assure la coordination des activités interinstitutions menées dans le cadre de la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées (2006-2016), et met en exergue la volonté de l'ONU de continuer de répondre aux besoins des populations touchées. En conclusion, le rapport indique que les organismes des Nations Unies font tout leur possible pour aider ces populations à recouvrer des conditions de vie normales, prêter assistance aux plus vulnérables et favoriser le développement durable à long



terme des territoires touchés. Les équipes de pays des Nations Unies feront constamment en sorte que la question du relèvement des régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl occupe une place prioritaire dans les programmes d'action interinstitutions et internationaux.

Le plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016 touchant pratiquement à sa fin, le PNUD, en tant que chef de file des activités qui s'y rapportent, s'est dit prêt, au cours des années qui restent, à ouvrir le dialogue avec les organismes compétents des Nations Unies et les États Membres en vue de définir l'avenir de la coopération interinstitutions, que ce soit pour Tchernobyl ou d'autres catastrophes provoquées par l'homme. Il est déterminé à donner plus de poids à la dimension humaine des activités de préparation aux situations d'urgence radiologique et de relèvement menées à l'échelle du système des Nations Unies, et à intégrer les connaissances et l'expérience acquises en la matière dans les programmes de développement qu'il met en œuvre à l'échelle mondiale.

I. Situation générale

1. Depuis l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl le 26 avril 1986, les organismes des Nations Unies ont lancé toute une série d'initiatives pour venir en aide aux régions touchées au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. En 2004, le Secrétaire général a annoncé que la responsabilité de coordonner les activités déployées par les différents organismes passerait du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'assistance humanitaire d'urgence fournie dans les années 90, a depuis laissé la place à une démarche axée sur le développement visant à créer de nouveaux moyens de subsistance, à élargir les perspectives économiques et à rétablir l'autonomie et l'autosuffisance des populations. Ayant avalisé cette démarche, l'Assemblée générale a proclamé la décennie 2006-2016, la troisième depuis l'accident de Tchernobyl, Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées. Les organismes compétents des Nations Unies ont pris le plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016 comme cadre de référence pour coordonner les activités qu'ils mènent dans le cadre de la Décennie. Lors de l'examen du plan à mi-parcours, ils ont défini les priorités pour la deuxième moitié de la Décennie.

2. Le 28 mars 2012, le PNUD a organisé une réunion de coordination interinstitutions sur Tchernobyl au siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à Vienne, au cours de laquelle ont été examinées les activités qui seraient menées durant la deuxième partie du plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016. Les organismes se sont accordés à dire que le passage à la phase de développement s'était bien passé, et qu'une aide ciblée continuerait d'être fournie durant le reste de la Décennie du relèvement.

3. Les gouvernements des trois pays les plus touchés ont consenti de gros efforts pour remédier aux conséquences de la catastrophe (voir les rapports du Bélarus et de l'Ukraine qui figurent aux annexes I et II). Les résultats obtenus grâce à l'action concertée des organismes des Nations Unies ont été encourageants. Dans les zones touchées par la catastrophe, les projets entrepris à l'échelon local ont permis d'améliorer les moyens de subsistance des populations. Grâce au Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl, les populations locales ont pu recevoir des informations dans une langue accessible et non technique. À la centrale nucléaire de Tchernobyl, les travaux de construction de la nouvelle enceinte de confinement et la mise en place de l'infrastructure nécessaire à une gestion sûre et à long terme des déchets radioactifs ont bien avancé.

4. Il n'en reste pas moins que les zones touchées continuent de faire face à de nombreuses difficultés socioéconomiques, telles que l'absence de perspectives économiques et la crainte qu'inspire Tchernobyl. Les jeunes et les travailleurs qualifiés cherchent à partir, les investisseurs évitent la région et le taux de chômage est élevé.

II. Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies

5. Passant de l'intervention humanitaire à l'aide au développement, la stratégie suivie par les Nations Unies pour répondre à la catastrophe de Tchernobyl a été

profondément infléchie lorsque le PNUD a pris en charge la coordination des activités de relèvement à l'échelle du système à la suite du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Depuis 2004, l'Administrateur du PNUD assume le rôle de coordonnateur de la coopération internationale concernant Tchernobyl, facilitant les efforts communs que font 12 organismes des Nations Unies, le Bélarus, la Fédération de Russie et l'Ukraine. Le Bureau de la coordination de la coopération internationale concernant Tchernobyl, qui fait partie du Bureau régional du PNUD pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, assure la coordination au jour le jour.

6. Pour favoriser l'échange d'informations et une meilleure coordination, le PNUD a organisé, les 26 janvier 2011, 26 avril 2012 et 23 mai 2013, des réunions de l'Équipe spéciale interinstitutions, qui ont été présidées respectivement par l'Administrateur du PNUD, en 2013, et par l'Administrateur associé du PNUD, en 2011 et 2012. Plus de 70 participants ont été dénombrés en 12 lieux différents. Cette large participation témoigne de la constance avec laquelle les organismes des Nations Unies poursuivent leurs efforts concernant Tchernobyl et leur détermination, de même que celle d'autres organisations, à aider les populations à devenir autonomes dans leurs travaux de relèvement.

7. Le 30 mars 2012, un atelier de programmation et de coordination relatif au plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016 s'est déroulé au siège de l'AIEA. Il a réuni des organisations internationales (AIEA, Organisation mondiale de la Santé, Éducation mondiale, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, PNUD et Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants) et les autorités nationales des trois pays touchés; il leur a offert une enceinte de discussion pour débattre, entre autres choses, de la façon dont la mise en œuvre du plan d'action avait progressé. Les participants sont convenus de la nécessité de poursuivre l'aide internationale pour aider les zones touchées par la catastrophe à surmonter leurs problèmes et, plus spécifiquement, de l'importance pour les organismes des Nations Unies d'élaborer des initiatives visant au relèvement et au développement des communautés touchées, en s'attachant en particulier à la prévention des incendies de tourbières et de forêts.

III. Action en cours des Nations Unies en matière d'assistance

8. Durant la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016, les équipes de pays des Nations Unies ont continué dans chacun des trois pays les plus touchés de faire une excellente démonstration de l'action conjointe du système des Nations Unies en appliquant une stratégie axée sur le développement dans les programmes liés à Tchernobyl. Les activités se sont réparties dans 10 grandes catégories : a) diffusion d'informations scientifiques fiables sur les effets de l'accident de Tchernobyl; b) programmes de développement locaux; c) coopération sous-régionale; d) conseils pratiques; e) infrastructure; f) santé; g) atténuation des effets des rayonnements et normalisation; h) sûreté des réacteurs et gestion des déchets nucléaires; i) sécurité écologique; et j) autres initiatives.

A. Diffusion d'informations scientifiques fiables sur les effets de l'accident de Tchernobyl

9. Le Programme du Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl, qui vise à renforcer la sécurité des personnes dans les zones du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine touchées par l'accident, est un exemple d'initiative menée conjointement par les organismes des Nations Unies, depuis sa conception jusqu'à son exécution. Les organismes participants (AIEA, PNUD, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et OMS) s'emploient à diffuser des informations sur les conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl sous forme de conseils pratiques adressés aux résidents des zones touchées pour les aider à mener une vie saine et productive.

10. Financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et lancé officiellement en 2009, le programme a pour objectif d'atteindre environ 150 000 à 200 000 personnes d'ici à la fin de 2013. La diffusion des connaissances scientifiques les plus récentes concernant les effets de l'accident sur la santé et l'environnement aide à balayer les idées fausses et permet aux habitants de se prendre en main pour optimiser le relèvement social et économique. Au Bélarus, le programme s'applique aux zones touchées des régions de Brest, Gomel et Mogilev. En Fédération de Russie, il vient à l'appui des initiatives menées dans les régions de Bryansk, Tula, Kaluga et Orel. En Ukraine, il vise les zones touchées des régions de Tchernihiv, Kiev, Jytomyr, Rivne et Volyn.

11. En 2010-2013, les organismes d'exécution du Réseau ont mis au point de nombreux supports d'information à l'intention de différentes parties prenantes au niveau local. Le Comité scientifique du Réseau a passé ces supports d'information en revue pour s'assurer de l'exactitude, de l'actualité, de la cohérence et du caractère convaincant de leur contenu factuel. Des activités de formation ont été organisées à l'intention des enseignants, des professionnels de la santé, des responsables locaux et des représentants des médias.

12. L'AIEA a donné la priorité à l'élaboration et à la fourniture de conseils pratiques sur les questions liées à la sûreté radiologique et à la sécurité alimentaire dans la vie quotidienne des habitants des zones touchées. Mis au point pour différents groupes cibles, (notamment les autorités locales, les enseignants et le grand public), les supports d'information avaient pour but d'expliquer les données radiologiques locales et d'offrir un tableau général de la situation. Ils ont été diffusés à travers différents médias, notamment un portail Internet conçu à cet effet. Le grand public, les professionnels et les décideurs locaux ont actuellement accès à des données officielles sur les conditions radiologiques locales concernant par exemple la contamination des territoires touchés par certains radionucléides provenant de Tchernobyl (voir www.chernobyl.info). Ces travaux ont été menés par d'éminents experts nationaux du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Les populations locales apprécient de recevoir cette information et le fait de disposer continuellement de données de première main contribue à la fois à limiter l'exposition aux rayonnements et à établir et maintenir la confiance dans le discours officiel.

13. En 2010-2013, le PNUD s'est employé à ouvrir 19 centres des technologies de l'information et de la communication dans des localités rurales isolées qui avaient été touchées par l'accident de Tchernobyl dans les trois pays. L'installation de ces

centres dans les centres socioculturels (bibliothèques, institutions culturelles et éducatives) locaux a semblé la solution la plus adaptée. Les autorités locales ont offert gracieusement des locaux pour abriter les centres, et participé au financement des travaux de réfection et autres dépenses nécessaires à l'aide du budget ordinaire de la région ou du village concerné. Au Bélarus, le Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl a établi un partenariat avec le principal fournisseur national d'accès à Internet (Beltelecom) pour offrir aux communautés locales une connexion gratuite dans les centres. Des ateliers sur la viabilité de ces derniers ont eu lieu dans les trois pays et des programmes de formation dans le domaine de la sûreté radiologique ont été organisés à l'intention de leur personnel.

14. Le PNUD a aussi organisé des programmes de formation à un mode de vie sain en appliquant une stratégie d'éducation mutuelle. L'objectif de cette formation était de responsabiliser les intervenants locaux en les informant sur la façon de mener une vie plus saine, sûre et prospère. Dans le cadre d'une action plus vaste menée auprès des journalistes, le PNUD a piloté l'organisation de formations sous-régionales à l'intention de représentants des médias du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Ces initiatives ont reçu le soutien des quatre organismes d'exécution du Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl.

15. Outre l'action menée pour favoriser l'information, une impulsion supplémentaire a été donnée aux programmes de développement local en mettant en œuvre des initiatives de petite envergure concernant notamment l'approvisionnement en eau, le diagnostic du cancer de la thyroïde, la rénovation des installations publiques et autres activités visant à réduire le scepticisme et à vaincre le syndrome de la victime.

16. Créé sous la direction du PNUD, le Comité consultatif du Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl a poursuivi sa mission en 2010-2013. Chargé de coordonner les activités du projet, il a servi de mécanisme de direction pour les organismes d'exécution et de tribune pour mener les débats et faire en sorte que les activités donnent un maximum de résultats concrets en facilitant la coopération entre les partenaires et les parties intéressées.

17. Au Bélarus, l'UNICEF a mené à bien une campagne d'information dans le cadre de l'initiative décennale « Savoir pour sauver » qui met l'accent sur les informations de base que les parents et autres personnes ayant la charge d'enfants doivent connaître en ce qui concerne la santé et le développement de l'enfant. Des experts de l'Université d'État du Bélarus, du Centre d'études de troisième cycle de la faculté de médecine du Bélarus, du Centre national de recherche appliquée « La mère et l'enfant », de l'Institut national d'éducation, du Centre de traitement oncologique régional de Gomel, du Centre d'hygiène et d'épidémiologie de Minsk et du Centre national de recherche appliquée en traumatologie et orthopédie se sont adressés à 431 adultes et 122 enfants et jeunes dans 10 localités touchées des régions de Mogilev et Gomel, à l'occasion de conférences-débats interactives sur le développement du jeune enfant, la nutrition et le développement physique infantiles, la prévention des carences en iode, l'hygiène, la prévention des traumatismes, le VIH/sida et la prévention des cancers.

18. La deuxième campagne et série de réunions avec la population locale (jeunes et adultes) a été organisée par les centres d'information sur la sûreté radiologique créés dans le cadre du projet du Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl.

19. Quelque 8 200 exemplaires de la deuxième édition en langue biélorussienne de l'ouvrage *Savoir pour sauver* ont été diffusés dans les différents centres d'information sur la sûreté radiologique de 11 localités et 21 villes du Bélarus touchées par l'accident de Tchernobyl. L'UNICEF ainsi que le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'ONUSIDA ont levé des fonds supplémentaires pour la publication.

20. Un site consacré à *Savoir pour sauver* a été créé pour donner accès à des informations fiables et faciles à comprendre sur la santé et le développement de l'enfant.

21. L'OMS a mis au point des supports d'information sur les effets des rayonnements sur la santé et les modes de vie sains, à l'intention de certains groupes – prestataires de soins de santé primaires, enseignants, décideurs locaux et médias. En s'appuyant sur ces supports, elle a organisé et animé plusieurs ateliers adaptés aux besoins nationaux dans les régions touchées du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Les connaissances acquises dans le cadre de ces ateliers permettront aux spécialistes qui y ont participé de communiquer efficacement avec les populations touchées par l'accident de Tchernobyl, de répondre à leurs préoccupations et besoins d'information et de replacer le risque radiologique dans le contexte d'un éventail plus large de risques sanitaires liés à l'environnement et au comportement humain. L'OMS a, en outre, organisé deux ateliers sous-régionaux à Kiev : l'un, en 2012 sur les thèmes « Rayonnements et santé : les leçons de Tchernobyl », à l'intention des décideurs locaux; et l'autre, en 2013, sur le thème « Préparation et intervention en cas de catastrophe écologique : les leçons de Tchernobyl et de Fukushima », à l'intention des professionnels de la santé et des participants aux interventions d'urgence des trois pays.

B. Développement local

22. En 2010-2013, le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP ont exécuté au Bélarus un projet commun financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, qui visait à renforcer la sécurité humaine des populations touchées par l'accident de Tchernobyl. Cette initiative a permis aux populations locales de prendre connaissance de nouvelles possibilités de générer des revenus, de réduire au maximum leur exposition aux rayonnements et de mener une vie saine. Les ménages locaux ont augmenté leurs bénéfices de 5 % à 20 % grâce à l'accroissement de leur production agricole et de leur accès aux marchés. Les populations locales ont été mieux sensibilisées aux moyens de mener une vie sûre et saine dans les zones touchées par l'accident de Tchernobyl, notamment dans le cadre de groupes d'entraide pour femmes enceintes et pour jeunes mères et leur famille, d'activités de dépistage du cancer du sein et de la formation dispensée au personnel soignant.

23. Le projet a contribué à l'ouverture de 10 centres locaux de surveillance des rayonnements qui communiquent désormais aux populations locales des informations exactes sur les retombées de Tchernobyl. Environ 17 000 femmes ont subi un dépistage du cancer du sein, et des examens médicaux plus approfondis ont été proposés à celles qui constituaient un « groupe à risque ». Environ 7 000 femmes ont été formées aux méthodes d'auto-examen des seins. Onze groupes d'entraide pour femmes enceintes ou jeunes mères ont mené des activités dans les villages cibles. Une étude a démontré que plus de 90 % des membres des groupes d'entraide

avaient correctement discerné les risques élevés d'exposition aux rayonnements et connaissaient les moyens de limiter celle-ci.

24. Le PNUD a mené à bien un projet pilote de stratégie de développement de proximité dans quatre districts du Bélarus touchés par l'accident de Tchernobyl. Il a soutenu la participation des citoyens au développement socioéconomique au niveau local, ce qui a donné lieu à 61 initiatives locales dans les domaines de la santé, du rendement énergétique et des sports. Les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, ont pu accéder à des sources durables d'emploi et de revenus, de même qu'à des possibilités de renforcement de leurs capacités ou des débouchés commerciaux sur le plan local. Grâce à la mise en place de la stratégie de développement de proximité, des perspectives plus vastes se sont ouvertes pour l'adoption d'un « programme de développement local », notamment l'application de la stratégie à trois autres régions biélorussiennes.

25. En Ukraine, la stratégie de développement de proximité, dont le projet pilote d'application au développement local a été exécuté par le PNUD dans les régions touchées par l'accident de Tchernobyl, est devenue une pratique exemplaire d'envergure nationale. Elle a servi de base solide à la remarquable expansion du projet à l'ensemble du pays, dans le cadre de l'initiative conjointe de l'Union européenne et du PNUD visant à soutenir le développement local dans les zones rurales. Actuellement, les initiatives de développement de proximité pilotées par le PNUD contribuent au développement local durable de toutes les régions d'Ukraine, y compris celles qui ont été touchées par l'accident de Tchernobyl. Plus de 30 millions de dollars ont déjà été consacrés à 2 000 initiatives locales menées dans les 24 régions administratives et la République autonome de Crimée. Toutes les régions touchées par l'accident de Tchernobyl reçoivent des aides pour la mise en œuvre d'initiatives de proximité. Les populations locales participent activement au processus, surmontant ainsi le syndrome de victime et regagnant leur dignité. Les autorités locales mobilisent des ressources pour apporter un financement équivalent à ce programme.

26. De 2009 à 2012, le PNUD a également collaboré en Ukraine avec les Volontaires des Nations Unies, la Société ukrainienne de l'Université d'Oxford et l'Université nationale de l'Académie de Kiev-Mohyla au programme des volontaires d'Oxford pour Tchernobyl. L'objectif de ce programme était de fournir les connaissances nécessaires et de renforcer le processus de développement dans les zones touchées par l'accident de Tchernobyl, grâce à la coopération internationale et au bénévolat. Une dizaine d'étudiants locaux et étrangers ont participé, chaque année, à des initiatives locales. En 2011, grâce au soutien de l'ambassade des États-Unis et de deux bourses octroyées par l'Université de Toronto (Canada), des équipes du programme des Volontaires des Nations Unies et du PNUD ont accueilli, en Ukraine, 12 étudiants qui ont participé pendant trois semaines à des activités de proximité à Kiev et dans des zones touchées par l'accident de Tchernobyl.

C. Coopération sous-régionale

27. Le Bureau du PNUD chargé de coordonner la coopération internationale pour Tchernobyl s'est efforcé de la renforcer également au niveau sous-régional, notamment parmi les équipes du PNUD qui s'occupent de la question au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. Il a continué de créer des synergies dans trois

domaines prioritaires : la communication de l'information, les orientations nouvelles et le développement local. Des conférences sous-régionales annuelles des équipes du PNUD s'occupant de Tchernobyl se sont tenues en mars 2011 et en février 2012.

28. La transposition des pratiques optimales dans les zones rencontrant les mêmes difficultés, sur le plan du développement, que celles touchées par la catastrophe de Tchernobyl, est une priorité en matière de coopération sous-régionale. Les territoires jouxtant l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk (Kazakhstan) et les déchets d'uranium en Asie centrale connaissent des problèmes analogues à ceux signalés dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl, à savoir l'exclusion sociale, l'absence de perspectives et un faible niveau de vie, notamment dans les établissements ruraux, ainsi que la crainte d'être exposé aux rayonnements. Nombre d'échanges liés à la gestion des connaissances entre l'équipe du PNUD s'occupant de Tchernobyl et des programmes pertinents en Asie centrale ont eu lieu en 2010-2013.

D. Orientations nouvelles

29. Les recommandations formulées au cours des précédentes périodes à l'examen restent en vigueur. Le Gouvernement biélorussien a privilégié le développement socioéconomique durable des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl plutôt que les mesures de relèvement, et le PNUD contribuera à l'élaboration de solutions visant à satisfaire les besoins socioéconomiques concrets des communautés touchées. En Ukraine, le PNUD est disposé à aider le Gouvernement à mettre en place un cadre juridique qui permettra aux populations locales de reprendre leurs activités économiques dans les zones qui connaîtront un retour à la normale, avec l'abolition du système de zonage.

E. Infrastructures

30. En 2011-2013, la Banque mondiale a continué d'apporter une aide au Bélarus, notamment avec l'octroi d'un prêt d'un montant de 30 millions de dollars, pour renforcer les activités de raccordement au réseau énergétique et gazier dans les zones touchées par l'accident de Tchernobyl. Des mesures d'efficacité énergétique sont mises en place pour satisfaire des besoins immédiats tels que le remplacement des vieilles chaudières et des systèmes de chauffage inefficaces, l'installation de nouvelles fenêtres, le renforcement de l'isolation et le rétablissement de services de chauffage et d'eau chaude, qui sont essentiels dans les institutions sociales telles que les écoles, les hôpitaux et les orphelinats. Les investissements dans le raccordement des logements au gaz permettent aux ménages d'avoir un système de chauffage propre et de meilleure qualité, alors que la combustion de bois à l'intérieur des habitations avait des répercussions négatives pour la santé et l'environnement. Les projets mis en œuvre dans les régions de Brest, de Gomel et de Mogilev (Bélarus) bénéficient d'un fort engagement et d'une forte adhésion de la part des pouvoirs publics et des collectivités locales.

31. Grâce au projet, quelque 250 000 élèves, enseignants, patients et soignants ont tiré profit de services énergétiques plus efficaces; 3 774 logements individuels à l'intérieur desquels quelque 10 000 bénéficiaires brûlaient du bois ont été raccordés à un système fiable de chauffage au gaz; 335 immeubles ont été réaménagés,

224 autres ont bénéficié d'un meilleur éclairage, de nouvelles fenêtres ont été installées dans 111 autres; et on estime à 106 000 tonnes par an la réduction des émissions de CO₂ attribuées au chauffage et à l'électricité.

F. Santé

32. Les conséquences pour la santé de l'accident de Tchernobyl sont au cœur du programme de l'OMS consacré à la question depuis 1986¹. En 2003-2005, l'OMS a joué un rôle clef dans l'initiative interinstitutions Forum sur Tchernobyl et procédé à un examen et à une synthèse des éléments de preuve qui avaient été recueillis pour évaluer les effets de la catastrophe sur la santé et formuler des recommandations en la matière. Les travaux ont débouché sur la publication du rapport phare de l'OMS intitulé *Health Effects of the Chernobyl Accident and Special Health Care Programmes: Report of the United Nations Chernobyl Forum Expert Group « Health »*, dans sa version anglaise en 2006² et russe en 2009³. Les conclusions du rapport ont servi de fondement pour élaborer des modules de formation et de validation au cours de l'exécution du projet du Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl en 2009-2013.

33. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants est un organe qui a été expressément chargé par l'Assemblée générale d'évaluer d'un point de vue scientifique les niveaux et les effets des expositions aux sources de rayonnements. En 2008, en collaboration avec des savants du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, le Comité a présenté à l'Assemblée générale un rapport sur ses conclusions les plus récentes, relatives aux effets des rayonnements sur la santé (voir A/63/46). L'ONU a publié les annexes appuyant les conclusions scientifiques en anglais en 2011⁴ et en russe en 2012 pour faciliter leur diffusion aux personnes les plus touchées par l'accident de Tchernobyl. Les conclusions du rapport du Comité de 2008 rejoignent celles du rapport de l'OMS de 2006.

34. D'après les informations disponibles au cours de la période intermédiaire depuis l'accident, le rapport de 2008⁴ a reconfirmé que deux employés de la centrale étaient décédés juste après l'accident et que 134 autres, y compris des urgentistes, avaient souffert du syndrome d'irradiation aiguë, auquel 28 avaient succombé. Des centaines de milliers de travailleurs avaient participé aux opérations de secours par la suite. Parmi ceux qui avaient été exposés aux doses de radiation les plus élevées en 1986 et 1987, on avait rapporté une incidence accrue des cas de leucémie et de cataracte; mais des preuves systématiques n'avaient pas été rassemblées sur les autres effets des rayonnements sur la santé. Des dépôts importants de matériel radioactif avaient entraîné de graves perturbations sociales et économiques pour de larges segments de la population au Bélarus, en Fédération de Russie et en Ukraine. On avait signalé en 2006 chez les habitants de ces pays, qui avaient moins de 18 ans en 2006, 6 000 cas de cancers de la thyroïde qui pouvaient en grande partie être imputés à l'ingestion de lait contaminé par de l'iode-131, un radionucléide de courte

¹ Voir http://www.who.int/ionizing_radiation/chernobyl/en/.

² Voir http://whqlibdoc.who.int/publications/2006/9241594179_eng.pdf.

³ Voir http://whqlibdoc.who.int/publications/2009/9789244594179_rus.pdf.

⁴ Disponible à l'adresse suivante : http://www.unscear.org/docs/reports/2008/11-80076_Report_2008_Annex_D.pdf.

durée⁵. Relativement peu de cas s'étaient avérés mortels en 2005. À plus long terme, l'ensemble de la population avait également été exposée chroniquement à de faibles niveaux de rayonnements, mais il n'avait pas été prouvé systématiquement qu'ils avaient eu d'autres effets sur la santé de la population en général.

35. Le Comité continuera, dans le cadre de ses travaux, à évaluer les informations pertinentes pour établir des bases scientifiques permettant de mieux comprendre les effets des rayonnements sur la santé.

36. En 2010, le Centre international de recherche sur le cancer de l'OMS a achevé le projet financé par la Commission européenne, à savoir le Programme de recherche sur les conséquences sanitaires de Tchernobyl, qui vise à élaborer un programme stratégique pour des recherches médicales en matière de santé, après la catastrophe. Le projet a été entrepris par un groupe pluridisciplinaire d'experts qui étudient les conséquences de l'accident sur la santé. Le groupe a recensé et classé par ordre de priorité les études susceptibles d'être faites, jugé leur faisabilité, leur efficacité en termes de coût et leurs chances de succès et a fourni un programme stratégique très complet en vue de recherches futures.

37. En 2012, pour faire appliquer les recommandations issues du projet, le Centre de l'OMS a présenté à la Communauté européenne de l'énergie atomique, dans le cadre du septième programme-cadre, une proposition de financement de la coopération en matière de recherche sur la santé à la suite de l'accident de Tchernobyl. L'initiative, qui sera lancée en novembre 2013, souligne la nécessité de forger des partenariats avec les trois pays touchés, ainsi qu'avec le Japon, les États-Unis d'Amérique et des pays d'Europe, pour faire avancer le programme de recherche sur la santé après Tchernobyl, l'objectif étant de réunir les principaux acteurs scientifiques et les partenaires de financement. L'initiative se propose de mettre en place un mécanisme de coopération et de tester des infrastructures potentielles afin de mener des études sur les risques pour la santé à la suite de l'accident de Tchernobyl.

38. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et ses sociétés membres dans les trois pays ont continué d'appliquer le Programme d'assistance humanitaire et de rééducation pour Tchernobyl afin de dépister le cancer de la glande thyroïde et d'autres pathologies et de satisfaire les besoins essentiels en matière de santé de la population touchée. Il s'agit du programme d'aide humanitaire le plus long dans l'histoire de la Fédération, qui a été appliqué sur une période de 22 ans. Bien que les trois sociétés nationales de la Croix-Rouge aient cherché, avec l'appui de la Fédération, à garantir le financement de donateurs internationaux afin de poursuivre le projet, les efforts portaient, à la fin de 2012, sur la recherche d'autres sources de financement sur le plan intérieur et une meilleure intégration des services dans les programmes nationaux.

39. On estime que quelque 4,2 millions de personnes ont tiré profit de cette initiative durable : en particulier, en 1990-1993, 561 000 personnes ont obtenu des renseignements sur la radioactivité naturelle des objets contaminés superficiellement; en 1992-1997, 401 000 personnes ont effectué des bilans de santé; en 1994-2012, 721 000 personnes ont obtenu des multivitamines pour les

⁵ Dans une certaine mesure, un dépistage poussé aurait augmenté le taux de détection et par voie de conséquence, la signalisation de cas qui n'auraient pas forcément été causés par l'exposition aux rayonnements et n'auraient autrement pas été observés.

enfants; en 1997-2012, 190 000 personnes ont bénéficié d'un soutien psychosocial direct; et en 1997-2012, 1 605 000 personnes ont été dépistées pour le cancer de la glande thyroïde. La moitié d'entre elles se faisaient examiner la thyroïde pour la première fois de leur vie; le diagnostic a révélé 171 000 pathologies de la thyroïde : ces personnes ont été orientées vers des services de soins. Le dépistage des troubles de la thyroïde a été entrepris par six unités mobiles, qui ont opéré dans les pays les plus touchés par l'accident de Tchernobyl.

40. Depuis 2009, le PNUD s'efforce de créer au Bélarus un Centre international scientifique et pratique des maladies thyroïdiennes et a fourni une aide à l'élaboration et l'application de méthodes et de techniques actualisées en vue des traitements à administrer aux patients atteints d'un cancer de la thyroïde : 1 500 habitants des zones contaminées ont été dépistés. À la suite de cette initiative, les données pertinentes ont été intégrées dans la base relative aux maladies thyroïdiennes; une banque de tissus biologiques a été créée et des recherches ont été menées sur les carences en iode.

41. Les activités de l'UNICEF dans le domaine de la santé et la promotion de styles de vie sains sont décrits dans les sections A et B ci-avant.

G. Atténuation des effets des rayonnements et fixation de normes

42. De 2010 à 2013, l'AIEA a dispensé une aide radiologique en vue du relèvement dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl et un renforcement des capacités nationales pour vérifier si le public avait été exposé aux rayonnements; contribué à la dépollution dans les territoires touchés grâce au recours à des technologies rationnelles respectueuses de l'environnement; et concouru au renforcement de la sûreté sur le site de la centrale nucléaire de Tchernobyl et en matière de gestion des déchets radioactifs. L'AIEA continue de coopérer avec d'autres organisations de l'ONU pour nombre d'activités relatives à l'atténuation des conséquences sanitaires, environnementales et socioéconomiques de l'accident.

43. L'AIEA a poursuivi également l'exécution des deux projets régionaux visant à renforcer la radioprotection de la population et à promouvoir le relèvement socioéconomique des zones touchées par l'accident de Tchernobyl. Les travaux en cours visent à fournir un appui technique et scientifique ainsi que des informations pour permettre aux territoires touchés d'effectuer progressivement une transition vers des conditions environnementales radiologiques normales et faciliter des activités économiques sans aucune restriction. L'AIEA a organisé en 2010 un atelier international sur la diffusion de l'expérience moderne en matière de dépollution des zones touchées par l'accident de Tchernobyl dans la région de Gomel (Bélarus), au cours duquel il a été souligné qu'il importait d'appliquer des stratégies de dépollution modernes dans les zones touchées en vue d'un retour à la normale.

44. L'AIEA continué d'aider le Bélarus à améliorer l'efficacité des services de radiothérapie pour les patients qui reçoivent des soins oncologiques. Un accélérateur linéaire monomode moderne a été installé et deviendra opérationnel au dispensaire oncologique régional de Gomel.

45. L'AIEA a entrepris des projets au Bélarus et en Ukraine et un projet au niveau régional dans le cadre de son programme de coopération technique pour 2012-2013, d'un montant de 2 millions d'euros. L'AIEA fournira le même type d'appui en vue de l'atténuation des conséquences de l'accident de Tchernobyl dans le cadre de son programme de coopération technique de 2014-2015.

H. Sûreté des réacteurs et gestion des déchets nucléaires

46. L'accident de Tchernobyl a donné lieu à un vaste mouvement de coopération visant à aider l'Ukraine à construire un nouveau massif de protection autour du réacteur endommagé. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) gère un projet d'aide au démantèlement des réacteurs n^{os} 1 à 3 de la centrale nucléaire de Tchernobyl et un chantier de mise en sécurité du réacteur n^o 4 et de son ancien massif de protection. À ce jour, 45 donateurs et la BERD ont réuni plus de 2 milliards d'euros pour la mise en œuvre de ces deux projets.

47. En ce qui concerne le projet d'aide au démantèlement, la BERD administre des fonds destinés à financer la construction d'une unité de traitement des déchets radioactifs liquides, qui devrait entrer en service en 2013. Ces fonds servent également à financer la réalisation d'une installation de stockage d'assemblages combustibles irradiés. Sur le plan de la sûreté nucléaire, il s'agit d'une priorité pour ce site, qui a franchi une étape en 2013, lorsque l'autorité de sûreté nucléaire ukrainienne a approuvé son rapport d'analyse de la sûreté.

48. Le projet de sécurisation du réacteur n^o 4 a lui aussi récemment franchi un cap important lorsque les autorités ukrainiennes ont approuvé les plans de la nouvelle enceinte de confinement. Le chantier a considérablement avancé, puisqu'une chape de béton de propreté a été coulée sur l'aire de montage munie de grandes tours de levage, et que l'accès à cette zone a été simplifié, ce qui facilite le déploiement des centaines de personnes qui travaillent sur le site. Le premier segment a été assemblé et hissé à une hauteur de 22 mètres en novembre 2012, puis à une hauteur de 55 mètres, comme prévu, en juin 2013. Avant de pouvoir glisser la nouvelle enceinte de confinement au-dessus du réacteur accidenté, il faudra procéder à quatre autres opérations de levage et équiper la structure en vue des opérations de démantèlement à venir.

49. La BERD a encore du mal à respecter les échéanciers et à contrôler les budgets de ces projets complexes. La Banque, qui tient à ce que des normes strictes soient respectées en ce qui concerne la radioprotection, la santé et la sécurité des ouvriers du site, se déclare satisfaite à cet égard.

50. Conformément aux recommandations du Forum sur Tchernobyl, l'AIEA continue d'aider l'Ukraine à planifier le démantèlement de la centrale nucléaire et à améliorer la gestion des déchets radioactifs. Elle continue également à apporter son concours à l'élaboration du plan de démantèlement de la piscine de désactivation de la centrale et à l'évaluation de ses répercussions sur la sécurité écologique.

I. Sécurité environnementale

51. Dans le cadre de l'Initiative environnement et sécurité⁶, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a lancé, en janvier 2013, un projet visant à évaluer et cartographier les risques environnementaux de la zone d'exclusion de Tchernobyl, le long de la frontière entre l'Ukraine et le Bélarus, ainsi qu'à mettre en place des règles sanitaires pour les activités menées dans cette zone. Lors de la première réunion de coordination de ce projet, qui s'est tenue le 6 mars 2013, il a été décidé de procéder à des recherches sur le terrain, à l'analyse des données, à la cartographie et à l'élaboration des recommandations appropriées.

52. Les différents volets de ce projet sont : l'évaluation du rayonnement gamma et de la pollution radioactive des sols par le césium 137 et l'américium 241 et de celle de l'air par le césium 137, le strontium 90, les isotopes du plutonium et l'américium 241; l'élaboration de cartes des régions contaminées où la concentration des radionucléides susmentionnés dépasse la dose minimale avec effet nocif; et l'élaboration de recommandations visant à assurer, dans la zone d'exclusion, la sécurité du personnel chargé des travaux de démarcation (sur le territoire du Bélarus) et celle des gardes frontière (au Bélarus et en Ukraine). Le projet devrait s'achever d'ici à la fin de 2014.

53. Par ailleurs, une nouvelle initiative du Fonds pour l'environnement mondial du PNUE a pour objet d'exploiter plus avant la zone d'exclusion en tirant parti de ses écosystèmes et des services qu'ils peuvent rendre aux acteurs locaux, nationaux et internationaux. Il s'agira de créer un ensemble d'aires protégées à l'intérieur et aux abords de la zone d'exclusion, de façon à préserver les stocks de carbone des espaces forestiers et non forestiers, des zones humides et d'autres types d'habitats locaux. L'adhésion et la participation actives des acteurs nationaux garantiront l'acceptation des résultats obtenus. Un réseau de communication efficace sera mis en place entre les ministères, les administrations et les organismes publics, la communauté scientifique et les habitants des environs de la zone d'exclusion.

54. L'initiative du Fonds pour l'environnement mondial visera également à mettre sur pied un centre de recherche sur la protection de l'environnement, qui sera chargé de rassembler les études disponibles, d'en faire la synthèse et de procéder à une analyse des lacunes, et ainsi une source d'informations centralisée pour la recherche actuelle et à venir. La participation des organisations scientifiques internationales aux différentes activités menées dans le cadre de cette initiative permettra de reproduire ce qui a été fait et de le transposer à une plus grande échelle.

55. En Ukraine, le PNUD œuvre à ce que les considérations écologiques soient prises en compte dans les politiques et les pratiques des zones des oblasts de Rivne, de Jytomyr et de Kiev touchées par l'accident de Tchernobyl. Financée par le Gouvernement polonais, cette initiative vise à améliorer l'aptitude des autorités

⁶ Cette initiative a été lancée en 2003 par le PNUE, le PNUD et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en est devenue membre associé en 2004, à travers sa Division Diplomatie publique. La Commission économique pour l'Europe et le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale l'ont rejointe en 2006. L'Initiative vise à faciliter la mise en place d'un processus permettant aux principaux décideurs publics d'Europe orientale et sud-orientale, d'Asie centrale et du Caucase de stimuler des actions destinées à promouvoir et à protéger en même temps la paix et l'environnement.

locales à planifier des stratégies et à prendre des décisions pour faire face aux enjeux environnementaux et gérer les ressources naturelles disponibles. En 2012, quatre territoires touchés ont fait l'objet d'études environnementales qui ont servi à l'élaboration de plans stratégiques locaux. Un forum de l'environnement pour les régions touchées par Tchernobyl a été créé pour faciliter, dans ces régions, la prise en compte des considérations écologiques, la planification et la gestion de l'environnement, l'organisation d'activités pédagogiques, la communication et la participation du public dans ce domaine.

IV. Mobilisation, information et sensibilisation

A. Commémorations de l'accident

56. Les anniversaires de l'accident de Tchernobyl sont l'occasion de rappeler au monde les problèmes auxquels la région touchée continue de se heurter, ainsi que de promouvoir des solutions à envisager.

57. Le vingt-cinquième anniversaire de l'accident de Tchernobyl a été marqué par la visite du Secrétaire général sur le site de la centrale nucléaire et par la tenue, à Kiev en avril 2011, d'une conférence internationale intitulée « Vingt-cinq ans après l'accident de Tchernobyl : vers un avenir sans risque ». Au Siège de l'ONU, à New York, l'Assemblée générale a tenu une réunion commémorative spéciale le 26 avril 2011, et une exposition de photos a été organisée par les missions permanentes du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine auprès de l'ONU, en collaboration avec le PNUD.

58. Dans des déclarations émanant de son porte-parole, qui ont été diffusées à l'occasion des vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième anniversaires de la catastrophe de Tchernobyl et très largement distribuées en anglais et en russe, le Secrétaire général a évoqué l'énorme impact de l'accident sur la région, tout en se disant convaincu que les communautés touchées étaient désormais de plus en plus à même de mener une vie normale. Le Secrétaire général a appelé la communauté internationale à continuer d'apporter son concours au relèvement des régions touchées par l'accident de Tchernobyl.

B. Ambassadrice de bonne volonté

59. En février 2007, la grande joueuse de tennis Maria Sharapova est devenue Ambassadrice de bonne volonté du PNUD. M^{me} Sharapova s'est associée au Bureau du PNUD chargé de coordonner la coopération internationale pour Tchernobyl pour faire passer un message d'espoir aux communautés touchées par l'accident, en particulier aux jeunes. Le PNUD et la Fondation Maria Sharapova collaborent depuis septembre 2008 à un programme de bourses qui aide des jeunes doués et talentueux des zones du Bélarus concernées.

60. Un nouveau projet visant à relancer la pratique sportive dans les zones sinistrées du Bélarus et de la Fédération de Russie a été lancé en 2012. Avec le soutien de la Fondation Maria Sharapova, des jeunes de la région auront la possibilité de pratiquer le tennis sur gazon, l'athlétisme et d'autres sports, ce qui leur permettra de développer leurs talents et leur potentiel.

61. À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, M^{me} Sharapova a adressé un stimulant message vidéo aux jeunes des populations touchées par la catastrophe de Tchernobyl.

62. Entre 2011 et 2013, le bureau du PNUD au Bélarus s'est tout particulièrement intéressé au rôle des femmes rurales dans l'effort de relèvement des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl. À Minsk, des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des femmes rurales de premier plan ont participé à la Journée internationale des femmes rurales. À cette occasion, un documentaire sur les efforts de relèvement et de développement déployés par les populations touchées a été projeté.

V. Enseignements tirés de l'expérience et gestion des connaissances

63. Entre 2010 et 2013, l'AIEA a élaboré toute une série de documents, notamment des stratégies de réhabilitation des zones rurales touchées par la catastrophe de Tchernobyl et des recommandations en matière de radioprotection du public, de réhabilitation et de reprise de l'exploitation économique des zones de la République du Bélarus, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine contaminées à la suite de l'accident de 1986, (2012), ainsi qu'un registre électronique des territoires contaminés par la catastrophe (2012). Ces documents sont essentiels pour harmoniser les cadres nationaux pertinents et permettre une gestion durable des connaissances.

64. L'AIEA a aussi mis au point un outil d'aide à la décision en vue de l'évaluation des stratégies de restauration mises en place dans les pays touchés par la catastrophe, et a notamment mis à jour et enrichi des bases de données harmonisées sur le suivi à l'échelon national, conçues à cet effet. L'AIEA s'est appuyée sur cet outil pour formuler des recommandations sur les stratégies de réhabilitation, qu'elle a présentées aux autorités bélarussiennes, russes et ukrainiennes compétentes. Les capacités techniques des États Membres en matière de planification de la réhabilitation s'en sont trouvées renforcées.

65. En 2012, l'AIEA a publié des directives relatives à l'élaboration de stratégies de réhabilitation visant à réduire les conséquences radiologiques de la contamination environnementale (*Guidelines for Remediation Strategies to Reduce the Radiological Consequences of Environmental Contamination*) à l'intention des personnes et des autorités chargées de gérer des projets ou d'élaborer des stratégies de ce type. Ce document fait le point sur l'état actuel des connaissances en matière de planification de la restauration pour les responsables aux différents échelons de la prise de décisions.

66. L'AIEA a également appuyé la publication de nouvelles directives nationales sur l'application de technologies de dépollution écologiquement viables et sur l'optimisation de l'utilisation des ressources forestières au Bélarus et en Fédération de Russie.

67. L'OMS a mis au point une trousse de formation en russe visant à aider les acteurs du secteur des soins de santé primaires à informer les groupes concernés, les jeunes parents, les patients et les autres personnes intéressées des risques liés aux radiations. De plus, elle a élaboré une brochure d'information, disponible en russe,

sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet relatif au Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl⁷.

68. En mars 2013, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a publié une étude sur les liens pouvant être établis entre les systèmes d'intervention en cas d'urgence humanitaire ou nucléaire, comme l'avait demandé le Secrétaire général à la suite de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi. Cette étude porte sur les dispositifs existants de coordination de l'action internationale en cas d'accident nucléaire ainsi que sur le rôle et l'expérience des organismes des Nations Unies concernés pour ce qui est de répondre aux situations d'urgence radiologique et nucléaire. L'étude souligne la vaste expérience du PNUD, qui a participé au relèvement des pays touchés par l'accident de Tchernobyl, et lui recommande notamment de devenir membre du Comité interorganisations d'intervention à la suite d'accidents nucléaires et radiologiques et de veiller à ce que les activités de relèvement rapide tiennent bien compte de la dimension humaine des accidents nucléaires.

69. Le PNUD a tiré plusieurs enseignements sur les problèmes de développement spécifiques aux catastrophes nucléaires et les efforts de relèvement entrepris par la suite. Les activités de relèvement mises en place après la catastrophe de Tchernobyl lui ont ainsi permis d'acquérir une expérience sans précédent en ce qui concerne la gestion des conséquences humaines des situations d'urgence nucléaire. Au fil des ans et des projets, le PNUD a mis au point des solutions qui ont fait leurs preuves sur le terrain et peuvent être reproduites en cas de nouveau désastre. En 2013, dans le cadre du Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016, il a lancé une initiative visant à réunir les connaissances issues de ces expériences et a publié une étude sur les enseignements tirés des activités de relèvement menées après Tchernobyl et d'autres catastrophes nucléaires (« Recovery from Chernobyl and other nuclear emergencies: experiences and lessons learned »).

Autres initiatives

70. À la suite de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi en avril 2011, le Secrétaire général a commandé une étude à l'échelle du système des Nations Unies sur les incidences de l'accident (SG/HLM/2011/1). Le rapport, publié en septembre 2011, comportait plusieurs références aux conséquences de l'accident de Tchernobyl, notamment la contamination alimentaire, les répercussions sur le biote, l'anxiété suscitée parmi la population et l'absence de possibilités économiques et d'informations sur les effets de la catastrophe. Il soulignait qu'à l'avenir, il serait primordial de renforcer les liens unissant le dispositif d'intervention en cas d'urgence nucléaire et le système de coordination de l'aide humanitaire.

VI. Conclusions et recommandations

71. Les organismes des Nations Unies ont toujours joué un rôle essentiel pour ce qui est de remédier aux problèmes rencontrés dans les zones touchées par l'accident

⁷ http://chernobyl.info/Portals/0/Docs/ru/pdf_ru/publication%20WHO_ICRIN_S.pdf.

de Tchernobyl, dans un premier temps en favorisant des secours immédiats et aujourd'hui en mettant l'accent sur le relèvement.

72. Les organismes du système et les gouvernements sont convenus de s'attaquer aux conséquences persistantes de la catastrophe en aidant les groupes de population touchés à retrouver une vie normale et en favorisant le développement à long terme de la région. Au cours de la seconde moitié de la Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées (2006-2016), les organismes des Nations Unies continueront de répondre aux besoins des communautés touchées par la catastrophe. Tout sera fait pour mettre en place au moins un autre programme sous-régional pluri-institutions axé sur l'assainissement de l'environnement, qui comportera notamment des activités visant à limiter les risques d'incendie de forêt et de tourbière dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl, à renforcer la résilience des communautés et à établir des liens avec le programme de développement durable.

73. Les équipes de pays des Nations Unies continueront à s'efforcer de garder les problèmes liés au relèvement après l'accident parmi les priorités des programmes interinstitutions et internationaux. La coordination et la coopération entre les organismes du système devraient s'inspirer de la démarche axée sur le développement adoptée pour remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, du Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016 et de l'objectif d'un retour à la vie normale des communautés touchées par l'accident. Il faudrait poursuivre la coopération sous-régionale et exploiter les effets de synergie issus du partage des connaissances et de la reproduction des meilleures pratiques. L'un des grands défis à relever consiste à mobiliser davantage de ressources auprès des donateurs à l'appui des initiatives locales, pour aider les plus vulnérables et assurer le développement durable à long terme des territoires touchés par l'accident.

74. L'accident nucléaire de Fukushima Daiichi a une nouvelle fois souligné l'importance de la question des perspectives de développement durable dans les zones irradiées. L'expérience acquise par le PNUD en Europe et dans la région de la Communauté d'États indépendants en matière de gestion des conséquences humaines de la catastrophe de Tchernobyl, des essais nucléaires de Semipalatinsk (Kazakhstan) et des projets de dépollution des résidus de traitement de l'uranium en Asie centrale est plus pertinente que jamais. Les situations d'urgence nucléaire entraînent des problèmes particuliers, dont les conséquences sur le plan humain peuvent être profondes et durables. Ainsi, la stigmatisation et la peur, notamment, peuvent conduire la population des zones touchées à s'enfermer dans le rôle de la victime et à adopter une culture de la dépendance.

75. La mise en œuvre des projets de relèvement et de développement du PNUD a aussi permis de mettre en avant certaines caractéristiques spécifiques à ces programmes, différents de ceux mis en place pour d'autres types de catastrophes. Les programmes qui répondent le mieux aux besoins des personnes et des collectivités locales sont ceux qui fournissent à celles-ci des informations fiables et actualisées sur les risques et les conséquences des catastrophes et leur apportent un soutien psychologique pour apaiser la peur, l'anxiété et le sentiment d'impuissance et d'abandon qu'elles ressentent. Les projets tournés vers l'avenir entrepris à l'échelon local doivent encourager la population à s'impliquer activement et l'aider à retrouver son autonomie et son identité. Le succès des activités de relèvement

menées par les organismes des Nations Unies conformément à leurs mandats respectifs dépend aussi de l'efficacité des mécanismes de coordination.

76. Les programmes de développement axés sur les dimensions humaines spécifiques aux catastrophes nucléaires peuvent servir de guide en cas de nouvelle urgence similaire. À l'approche du trentième anniversaire de l'accident de Tchernobyl, il faudrait constituer un dossier sur les différentes solutions mises en place à la suite de la catastrophe et les codifier pour permettre leur application et leur reproduction en cas de nouvel accident nucléaire. Déterminé à mettre son expérience à profit, le PNUD va devenir membre du Comité interorganisations d'intervention à la suite d'accidents nucléaires et radiologiques, pour que les importants enseignements qu'il a acquis puissent être appliqués en cas de nouvelle catastrophe nucléaire. Il étudiera aussi les autres possibilités de partager son expérience en matière de réduction des risques, de préparation, d'intervention et de relèvement.

77. Le trentième anniversaire de l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui coïncide avec la fin du Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016, pourrait être l'occasion d'entamer une réflexion sur les résultats obtenus et d'achever l'institutionnalisation des pratiques de gestion des conséquences humaines des catastrophes nucléaires. Le PNUD, en tant que chef de file des interventions menées par les organismes des Nations Unies à la suite de l'accident de Tchernobyl, est déterminé à faire de la dimension humaine des activités de préparation et de relèvement en cas de catastrophe nucléaire une priorité au niveau du système des Nations Unies et à intégrer ses connaissances et les leçons tirées de son expérience dans les programmes de développement qu'il mène à l'échelle mondiale.

78. D'ici à l'achèvement du Plan d'action des Nations Unies pour Tchernobyl à l'horizon 2016, le PNUD est disposé à diriger un dialogue avec les organismes des Nations Unies et les États Membres sur l'avenir de la coopération interinstitutions en ce qui concerne les conséquences humaines de la catastrophe de Tchernobyl et des autres catastrophes anthropiques.

Annexe I

Rapport du Bélarus

[Original : russe]

L'action entreprise pour remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl mobilise les pouvoirs publics de la République du Bélarus. La moitié des 118 districts du pays ont été touchés par l'accident, et 21 d'entre eux font partie des zones qui en ont le plus pâti. Les activités, dont le financement est assuré en grande partie par le budget de l'État, sont menées dans le cadre de programmes publics visant à faire face aux conséquences de la catastrophe.

Au cours de la période 1991-2010, quatre programmes idoines ont été mis en œuvre, pour un coût total d'environ 19,4 milliards de dollars des États-Unis.

En 2011, le pays est entré dans une nouvelle phase, qui met l'accent sur le redressement et le développement des territoires touchés. Le cinquième programme gouvernemental d'action, qui arrivera à échéance en 2015, est actuellement mis en œuvre. Il vise à faire baisser le risque sanitaire et à assurer le développement socioéconomique durable des territoires réhabilités, dans le strict respect des conditions de sécurité radiologique.

La législation bélarussienne interdit la production et la commercialisation de tout type de produits dont la teneur en radionucléides dépasse le seuil de sécurité.

Des mesures spéciales de protection ont été prises pour faire face à la contamination de 1 million d'hectares de terres agricoles; elles consistent, entre autres, à livrer dans les zones contaminées des engrais phosphoriques et potassiques qui alimenteront les sols de façon adéquate, à chauler les sols acides, à procéder à des fenaisons et à créer des pâturages, et à nourrir le bétail d'aliments composés absorbant le césium.

Il est nécessaire de maintenir les mesures de protection appliquées dans les complexes agroalimentaires et les dispositifs spéciaux mis en place dans l'industrie forestière, qui permettent d'obtenir des produits répondant aux normes sanitaires.

Les autorités ont créé un système efficace de contrôle radiologique des produits alimentaires, des matières premières agricoles et des produits forestiers issus des territoires contaminés par les radionucléides, qui est mis en œuvre par plus de 830 sections chargées de cette fonction au moyen de plus de 2 000 radiomètres et spectromètres. Grâce à ce contrôle, aucun cas de produits alimentaires qui auraient été commercialisés alors que leur teneur en radionucléides était supérieure au niveau autorisé n'a été signalé au cours des dernières années.

Les politiques publiques accordent une place prioritaire à la santé de la population touchée par la catastrophe, des personnes ayant participé aux activités menées pour remédier à ses conséquences et, surtout, des enfants vivant dans les zones contaminées par des radionucléides. Afin de contribuer à réparer les dommages sanitaires causés par la catastrophe, l'État finance divers services : surveillance sanitaire, visites médicales, établissement de diagnostics et prescription de traitements, et soins dispensés dans des sanatoriums ou des établissements de cure.

Plus de 1,5 million de personnes touchées par la catastrophe, dont 270 000 enfants, font l'objet d'une surveillance médicale spéciale. Un registre a été établi

pour recenser les personnes qui ont été exposées à des radiations du fait de l'accident nucléaire de Tchernobyl.

Un grand nombre d'enfants vivant dans les zones touchées sont soumis à des soins ou suivent des cures qui contribuent à les maintenir en bonne santé. Un réseau de centres de soins qui accueillent toute l'année des groupes d'enfants a été mis en place à cette fin.

Les élèves des établissements scolaires situés dans les zones contaminées, soit 118 000 enfants et adolescents, bénéficient de repas chauds gratuits.

Grâce à des services médicaux de meilleure qualité et à la mise en œuvre d'un vaste programme de traitement dans des établissements de cure, la morbidité de la population touchée par la catastrophe, et surtout des enfants, n'a pas beaucoup augmenté.

À court terme, pour remédier aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, le Gouvernement s'attache à développer le potentiel économique et social des zones touchées et à restaurer les conditions de vie en prenant des mesures de protection sociale et en redistribuant les ressources au service de ce développement.

Le développement durable des territoires contaminés ne saurait être assuré sans l'appui du Gouvernement et la contribution des partenaires internationaux, qui visent à renforcer l'exploitation de parcelles privées en milieu rural, l'emploi indépendant, l'infrastructure sociale des zones touchées, l'esprit d'entreprise des habitants et leur capacité d'adaptation aux conditions du marché, et à accroître les revenus de la population afin de la rendre moins dépendante de l'aide sociale.

Les objectifs stratégiques à atteindre d'ici à 2020 sont les suivants :

- Réhabilitation environnementale et développement socioéconomique durable des territoires contaminés grâce à des mesures de planification économique et à la mise en œuvre de projets spécifiques;
- Amélioration des connaissances de base en matière de pollution radioactive de l'environnement et création de conditions propices au développement d'un activisme social, introduction de pratiques relevant d'une conscience du risque radioactif pour l'environnement et participation active de la population à la restauration de ses conditions de vie;
- Organisation de campagnes d'information pour accompagner la réhabilitation des régions touchées et donner de celles-ci une image positive;
- Substitution d'actions systématiques couvrant tout le territoire touché aux mesures et projets ponctuels;
- Sauvegarde du patrimoine culturel des zones touchées et du souvenir de la catastrophe.

Il reste à créer des conditions propres à attirer les investisseurs étrangers, à mettre en œuvre, dans les zones contaminées, des politiques sociales novatrices qui permettent leur développement économique, le développement des petites et moyennes entreprises, l'essor de formes indépendantes de travail et la création d'emplois.

Si l'on veut atteindre le principal objectif de la réhabilitation, à savoir une véritable reprise économique et un développement durable, il faudra s'appuyer sur

le potentiel des régions touchées, introduire des techniques de production de pointe dans l'industrie agroalimentaire et la sylviculture, et améliorer le bien-être des populations vivant dans ces régions.

Le Bélarus note l'aide particulière que fournissent les organismes des Nations Unies pour remettre en état l'infrastructure sociale des régions touchées.

Annexe II

Rapport de l'Ukraine

[Original : russe]

La politique ukrainienne d'élimination des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl privilégie tout particulièrement la coopération internationale en matière de santé publique, de protection sociale et de radioprotection, et la mise à profit de l'expérience accumulée par la communauté internationale sur ces questions.

Entre 2011 et 2013, l'Agence ukrainienne pour la gestion de la zone d'exclusion a mis en œuvre une politique destinée à éliminer ou réduire au minimum les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, qui consiste notamment à :

- Remédier aux conséquences sanitaires, écologiques et socioéconomiques de la catastrophe;
- Contribuer à faire en sorte que la zone d'exclusion ne présente plus de risque pour l'environnement et remplisse sa fonction de barrière;
- Assurer la gestion des déchets radioactifs, du combustible nucléaire usé et des sources de rayonnement ionisant, la mise hors service des réacteurs de la centrale nucléaire de Tchernobyl et la transformation du sarcophage en une structure sans risque pour l'environnement, et réhabiliter les zones contaminées par la radioactivité;
- Assurer la protection physique des installations et matières nucléaires, des déchets radioactifs, des autres sources de rayonnement ionisant dans les établissements, installations et organisations relevant de la compétence de l'Agence ukrainienne pour la gestion de la zone d'exclusion.

Depuis de nombreuses années, le Gouvernement ukrainien coopère avec les organismes des Nations Unies en vue de remédier aux conséquences sanitaires, écologiques et socioéconomiques de la catastrophe de Tchernobyl. Tous les projets internationaux mis en œuvre dans ce domaine ont pour principal objectif de favoriser le relèvement et le développement des zones touchées. En 2011 et 2012, le Réseau international de recherche et d'information sur Tchernobyl a mis en œuvre un projet visant, par le biais de diverses initiatives, à aider les populations locales à adopter un mode de vie sain et à retrouver une vie « normale ».

En 2012, un projet destiné à intégrer la protection de l'environnement aux stratégies de développement des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl a été lancé dans les villes de Korosten (oblast de Jytomyr), de Rokytno (oblast de Rivne) et de Bohouslav (oblast de Kiev). Ce projet consiste à tenir compte des facteurs écologiques dans la planification stratégique à l'échelon régional du développement des zones contaminées. Un forum électronique sur l'environnement dans les territoires touchés par la catastrophe de Tchernobyl a ainsi été tenu en 2012 afin d'aider à diffuser des idées nouvelles et à forger une conscience écologique, de contribuer à une planification et une gestion efficaces de la protection de l'environnement, de sensibiliser l'opinion et d'associer la population aux initiatives visant directement à protéger l'environnement, afin de garantir un développement équilibré des zones touchées.

Un projet de développement socioéconomique des districts de l'oblast de Rivne contaminés par la catastrophe de Tchernobyl a été exécuté en 2012. Visant à appuyer les efforts déployés par les administrations locales pour améliorer les conditions de vie, la situation économique et le bien-être psychologique des personnes vivant dans des zones contaminées, il a été mis en œuvre dans 14 localités du district de Vladimirets.

Conscients du caractère durable des conséquences de la catastrophe de Tchernobyl et prenant note des conclusions de la conférence internationale tenue pour en marquer le vingt-cinquième anniversaire et préparer un avenir sans risque, nous estimons qu'il est nécessaire de poursuivre la coopération avec l'ONU et les autres organisations internationales afin de remédier aux conséquences sanitaires, écologiques et socioéconomiques de cette catastrophe.

Afin de réduire au minimum les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, conformément au programme d'action annuel de la Commission européenne (Instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire), une évaluation de la sûreté du site d'enfouissement de déchets radioactifs de Buryakovka a été effectuée dans le cadre de deux projets d'assistance technique internationale destinés à améliorer l'infrastructure de gestion des déchets radioactifs dans la zone d'exclusion. En outre, pour améliorer la sûreté du transport des déchets radioactifs, on a réalisé une étude de faisabilité concernant la construction d'une voie ferrée reliant les installations actuelles et futures de stockage et d'enfouissement des déchets radioactifs situées dans la zone d'exclusion de Tchernobyl (y compris le site de la centrale) au réseau ferroviaire national.

Le risque radiologique que présente la zone d'exclusion pour les territoires adjacents est lié avant tout au transport de radionucléides par les voies suivantes : eau, air (par le vent), éléments naturels et éléments anthropiques. Étant donné que les vastes espaces forestiers de la zone d'exclusion offrent une protection efficace contre le transport de radionucléides par voie aérienne, des travaux de protection et de gestion de ces espaces ont été lancés, notamment pour protéger les forêts des incendies, les revitaliser, les régénérer et en créer de nouvelles. Ces mesures ont permis, entre 2011 et 2013, de prévenir les feux de forêts de grande envergure et de réduire le transport de radionucléides au-delà de la zone d'exclusion.

Neuf sites de stockage temporaire de déchets radioactifs et trois sites d'enfouissement de déchets radioactifs ont été créés dans la zone d'exclusion en 1986 et 1987, après la catastrophe de Tchernobyl, et sont aujourd'hui sous surveillance. Le volume total des déchets radioactifs accumulés (équipements, structures et enfouissement) est d'environ 2,8 millions de mètres cubes, sans compter ceux que contient le sarcophage de la centrale. On construit actuellement un complexe industriel baptisé Vektor, qui assurera la neutralisation, le transport, la transformation et l'enfouissement de ces déchets. Dans le cadre de la première phase de ce projet, 25 éléments d'infrastructure ont été mis en place et sont désormais opérationnels. En outre, l'entreprise allemande Nukem a monté, sur le site du complexe, une installation de stockage en surface destinée aux déchets radioactifs solides produits au cours du démantèlement de la centrale. La deuxième phase consistera à créer une unité de transformation et d'enfouissement des déchets radioactifs ukrainiens. Il s'agira notamment de mettre en place des capacités de traitement des déchets radioactifs (incinération, compactage, cimentation et conditionnement) et de construire des centres de stockage en surface pour

l'entreposage à long terme (de 50 à 100 ans) de déchets de haute activité et à vie longue. Il est prévu, dans le cadre des première et deuxième phases du projet Vektor, de concevoir et mettre sur pied, d'ici à 2017, 26 sites d'enfouissement et de stockage à long terme de déchets radioactifs et 6 dispositifs spéciaux de transformation.

La construction de l'enceinte de confinement du sarcophage en est à sa phase finale. Les travaux de préparation de l'infrastructure ont été menés à bien. On est parvenu à régler le problème délicat de la stabilisation des éléments instables et du sarcophage coiffant le réacteur accidenté au moyen de l'enceinte de confinement.

Grâce aux travaux de stabilisation, les structures les plus essentielles pourront demeurer opérationnelles jusqu'en 2023. Avec l'aide du maître d'œuvre, un consortium de sociétés européennes, la construction de l'enceinte de confinement progresse selon le calendrier prévu. Une fois achevée, celle-ci coiffera tout le sarcophage et offrira pendant une bonne centaine d'années les conditions et les ressources techniques nécessaires au démontage en toute sécurité du sarcophage actuel et à l'extraction des déchets de haute activité et du combustible nucléaire que le réacteur n° 4 (réacteur endommagé) contient encore.

La méthode qui a été retenue est celle qui consiste à assembler intégralement l'enceinte de confinement dans une zone spécialement aménagée puis à la faire glisser pour recouvrir le sarcophage, au lieu de la monter progressivement sur place; cette méthode permettra d'exposer les ouvriers à des doses de rayonnement sensiblement moins élevées.

Le coût et le calendrier d'exécution des travaux d'assemblage de l'enceinte de confinement en forme d'arche sont régulièrement contrôlés et précisés à mesure que les travaux avancent. Le coût de la construction de l'enceinte est actuellement évalué à 935 millions d'euros. On estime aujourd'hui que les travaux devraient être intégralement achevés à la fin de 2015 et que le projet pourrait coûter plus d'un milliard d'euros.

Les premiers travaux de démantèlement de la centrale et de transformation du sarcophage en une structure sans danger pour l'environnement ont été effectués entre 2008 et 2012. Des mesures ont été prises pour sécuriser le contenu des réacteurs n°s 1, 2 et 3, de l'unité n° 1 de stockage du combustible irradié et de l'ancien sarcophage, assurer la protection physique des matières nucléaires se trouvant sur le site de la centrale et respecter les garanties concernant leur non-prolifération. Les préparatifs en vue de la mise en œuvre du programme gouvernemental pour la période à venir, jusqu'en 2017, sont en cours; on attend maintenant que le programme soit approuvé par le pouvoir exécutif. Il est essentiel que ces mesures soient incorporées sans délai dans le droit national si l'on veut éviter que les travaux ne s'essouffent et pouvoir prélever sur le budget national les ressources permettant de démanteler les réacteurs n°s 1, 2 et 3 et d'assurer la sécurité pendant la transformation du sarcophage.

L'extraction des restes du réacteur n° 4 du sarcophage et leur enfouissement conformément aux normes applicables aux déchets radioactifs à vie longue est un problème d'importance. Avant de passer à l'extraction des matières contenant du combustible, il est nécessaire de concevoir un dispositif permettant de conditionner ces matières, qui se trouvent à l'air libre à l'intérieur du sarcophage, et de les extraire de celui-ci. Si l'on veut prévenir un risque qui menace la planète tout

entière, les pays donateurs doivent continuer à se mobiliser pour remédier à ces difficultés uniques en leur genre.

Les pays donateurs sont conscients que la transformation du sarcophage n'est pas intégralement financée, et qu'on manque de moyens pour financer le démontage des structures instables et l'extraction et la neutralisation des matières contenant du combustible. Il faut d'urgence tout mettre en œuvre pour mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires à l'achèvement de ces travaux.

En menant à bien ces projets, la communauté internationale honorera son engagement d'arrêter au plus vite les trois réacteurs de la centrale de Tchernobyl, conformément aux accords internationaux relatifs au déclassement de la centrale et à la transformation du sarcophage en une structure sans danger pour l'environnement.
